

REGLEMENT INTERIEUR

Version du 06/01/2025

Règlement intérieur - Domaine de Pech & Lafon

1975 route de Chaouze -47320 CLAIRAC

RCS d'AGEN n°937 697 613

Nous vous souhaitons la bienvenue au Domaine de Pech & Lafon. Afin de garantir à chacun un séjour agréable, sécurisé et respectueux de l'environnement du domaine, nous vous remercions de prendre connaissance et de respecter le présent règlement intérieur. Son non-respect est susceptible de sanctions, comme cela est prévu à nos Conditions Générales de Vente.

LE REGLEMENT, TOTAL OU PARTIEL, EFFECTUE PAR LE CLIENT APRES RECEPTION DU RECAPITULATIF ET / OU DEVIS IMPLIQUE L'ACCEPTATION EXPRESSE, IRREVOCABLE ET SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET REGLEMENT INTERIEUR.

1. Accueil et Séjour

L'accueil accompagnée et personnalisée s'effectue entre 17h00 et 19h00. A partir de 19 h les arrivées se font en autonomie, avec système de boîte à clés permettant au locataire de récupérer les clés du logement.

Les hébergements doivent être libérés à 11h00 le jour du départ. Sauf si vous avez optez pour l'option brunch qui permet un départ tardif à 13h de l'hébergement. Le départ de chaque logement se fait également en autonomie à l'heure prévue, tout dépassement de temps sera facturés.

L'accès aux logements ne se fera qu'après règlement intégral du séjour et des options. Une caution de 500 euros sera obligatoire à régler via un lien Tylt.

Les mineurs âgés de moins de 18 ans et les animaux de compagnie ne sont pas admis.

L'accès au domaine est exclusivement réservé aux Locataires. Les personnes ne séjournant pas sur le domaine ne sont pas admis. Toute personne extérieure au séjour doit être signalée à la direction.

2. Hébergement et Équipements

Les draps et le linge de toilette sont fournis. Toute dégradation ou salissure excessive du linge, des dessus de lit, coussins ou rideaux entraînera une facturation et/ou une retenue sur le dépôt de garantie pour couvrir les frais de nettoyage ou de remplacement.

Les cabanes disposent d'un équipement complet (cafetière, bouilloire mini frigo, mobilier, chauffage, climatisation,). Merci d'en faire un usage soigneux. Les consommables mis à dispositions dans les hébergements ne seront pas renouvelés durant le séjour (tels que café, thé infusions..)

Afin de préserver la qualité et l'intégrité des revêtements de sol du Domaine de Pech & Lafon et ne pas dégrader le parquet, il est formellement demandé à tous les occupants et visiteurs :

- L'usage de chaussures plates, chaussons ou chaussettes à l'intérieur des cabanes.

Toute dégradation constatée sur les sols (traces, rayures, enfoncements, taches) imputable au

non-respect de cette règle pourra entraîner une retenue sur le dépôt de garantie correspondant au coût des réparations ou du remplacement du revêtement concerné.

3. Sécurité et Respect des Lieux

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des cabanes et des espaces communs pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Il est strictement interdit d'utiliser et d'allumer des bougies dans la cabane et sur la terrasse. Toute odeur de cigarette constatée à l'intérieur de la cabane sera considérée comme une infraction grave au règlement intérieur.

Si la présence d'odeur de tabac rend la cabane temporairement inutilisable ou nécessite une opération

de désodorisation, le locataire sera redevable :

- Des frais de désodorisation et de nettoyage spécifiques,
- D'une indemnisation correspondant à la période pendant laquelle la cabane est déclarée inhabitable en raison de l'odeur persistante de cigarette.

Ces sommes pourront être retenues sur le dépôt de garantie, sans préjudice d'une éventuelle exclusion du locataire et sans remboursement du séjour.

Merci de respecter la tranquillité du site et de vos voisins. Tout comportement bruyant ou inapproprié pourra entraîner l'exclusion du domaine sans remboursement.

Le domaine étant situé en pleine nature, la présence d'insectes ou d'animaux sauvages ne peut être totalement évitée. Merci de veiller à ne pas laisser de nourriture à l'extérieur et de maintenir les lieux propres.

Le ménage n'étant pas inclus, il est demandé de restituer le logement propre et rangé:

- vaisselles faites – frigo vidé - mobilier remis en place – chauffage ou clim éteints. Un balai et une pelle sont à votre disposition dans le local bagage.

4. Utilisation de la Piscine

La Piscine est ouverte de Juin à Mi- Septembre en fonction de la météo.

La piscine est réservée aux résidents du domaine. Son accès est interdit aux personnes extérieures sans autorisation.

Les horaires d'ouverture de la piscine sont 9H / 22 H, l'accès en dehors de ces horaires est interdit.

La piscine n'est pas surveillée. Les usagers s'y baignent sous leur propre responsabilité. Les enfants ne sont pas admis sur le site, mais pour toute dérogation exceptionnelle, ils devront être impérativement accompagnés et surveillés par un adulte. Il est strictement interdit de plonger dans la piscine.

Il est interdit de courir, de plonger ou de jouer à des jeux dangereux autour de la piscine.

Par mesure d'hygiène, une douche est obligatoire avant la baignade. Il est interdit d'introduire des objets en verre, de la nourriture ou des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'espace piscine.

Toute dégradation ou incident doit être immédiatement signalé à la direction.

5. Spa et Sauna privés

Chaque cabane dispose d'un spa privé ou d'un sauna privé. Leurs utilisations doivent se faire dans le respect des consignes affichées dans l'hébergement. Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des règles d'hygiène et de sécurité qui sont affichées à côté de chaque équipement et rappelé ci-dessous :

Il est interdit d'y introduire des produits non fournis par le domaine.

L'usage du spa est réservé aux occupants de la cabane. Douche obligatoire avant chaque utilisation, ne pas utiliser d'huile, interdiction de manger boire ou fumer dans les équipements. Tout dommage causé au jacuzzi ou au sauna sera facturé au locataire. Afin d'éviter tout dysfonctionnement, le niveau d'eau du jacuzzi doit être maintenu. un tuyau est à disposition sur la terrasse de la location.

6. Respect de l'Environnement

Merci de ne pas cueillir les plantes, de ne pas déranger la faune et de ne laisser aucun déchet derrière vous.

Le présent règlement intérieur est réputé accepté sans réserve par le locataire dès le règlement du séjour, et s'engage à s'y conformer pendant toute la durée de son séjour au Domaine de Pech et Lafon.

Nous vous remercions par avance et vous souhaitons un excellent séjour.